



Les comptes du régime général en 2005

Ce document présente les résultats des quatre branches du régime général, tels qu'ils ressortent des données comptables transmises par les caisses. Ces informations seront analysées et présentées en détail dans le prochain rapport à la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Le déficit du régime général atteint 11,6 milliards d'euros en 2005, en légère amélioration par rapport au résultat enregistré en 2004 (- 11,9 milliards d'euros).

Ce déficit, très proche de la prévision présentée lors de la commission des comptes de septembre 2005 (- 11,9 milliards d'euros), confirme la stabilisation attendue des comptes du régime général après une période de dégradation ininterrompue entre 2001 et 2004.

Ce résultat est dû quasi exclusivement à l'amélioration du résultat de la branche maladie qui s'établit à - 8,0 milliards d'euros, en redressement sensible par rapport à 2004 (- 11,6 milliards d'euros) sous l'effet de la réforme de l'assurance maladie.

A l'inverse les résultats des autres branches se dégradent.

Ainsi la CNAV, après la CNAF l'année précédente, enregistre en 2005 son premier déficit depuis 1998 : -1,9 milliard d'euros. La branche famille voit son déficit se creuser, passant de - 0,4 milliard d'euros en 2004 à - 1,3 milliard d'euros en 2005. C'est également le cas de la branche accidents du travail, dont le résultat atteint en 2005 - 0,4 milliard d'euros (- 0,2 milliard d'euros en 2004).

Malgré une reprise de dette par la CADES de 6,6 milliards d'euros en 2005 (faisant suite à une précédente reprise de 35 milliards d'euros en 2004), la trésorerie de l'ACOSS dégage un solde négatif au 31 décembre 2005,

s'établissant à - 6,9 milliards d'euros, contre un excédent de 3,4 milliards d'euros un an auparavant. Hors reprise de dette, la variation de trésorerie de l'ACOSS a donc été de - 16,9 milliards d'euros en 2005, après - 17,5 milliards d'euros en 2004.

Soldes 2004 et 2005 du régime général par branche

En milliards d'euros

	2004	2005	%
CNAM maladie			
Charges	131,6	135,7	3,1%
Produits	120,0	127,7	6,4%
Solde	-11,6	-8,0	
CNAM-AT			
Charges	9,4	9,8	4,5%
Produits	9,2	9,3	1,8%
Solde	-0,2	-0,4	
CNAV			
Charges	75,7	81,4	7,5%
Produits	76,0	79,5	4,7%
Solde	0,3	-1,9	
CNAF			
Charges	49,2	52,1	5,8%
Produits	48,8	50,7	3,9%
Solde	-0,4	-1,3	
Régime général (*)			
Charges	265,9	279,0	4,9%
Produits	254,0	267,3	5,3%
Solde	-11,9	-11,6	

(*) : les charges et produits du régime général ne sont pas consolidés : il s'agit d'une simple addition des produits et charges des branches ; les transferts internes au régime général (l'AVPF par exemple) ne sont pas neutralisés.

Les recettes du régime général ont été dynamisées en 2005 par les mesures de la réforme maladie portant sur le financement (en particulier sur la CSG).

Les produits du régime général ont augmenté de 5,3 % en 2005, après 4,4 % en 2004.

Selon l'ACOSS, l'assiette salariale du secteur privé aurait progressé en 2005 de 3,4 % en moyenne annuelle sur le champ de recouvrement des URSSAF (à l'exclusion des grandes entreprises nationales et des particuliers employeurs), soit un demi point de plus qu'en 2004. Cette accélération explique pour une large part la croissance plus élevée

des cotisations en 2005 (+ 3,6 %) qu'en 2004 (+ 2,8 %).

En milliards d'euros

	2004	2005	%
Produits	254,0	267,4	5,3
dont :			
cotisations sociales	147,8	153,0	3,6
CSG	50,1	54,4	8,6
Autres impôts et taxes affectés	3,1	7,1	++
Exonérations remboursées par l'Etat	18,7	17,4	-6,7
Autres contributions publiques	6,3	6,5	4,3
Transferts	12,2	13,4	10,1

Le montant des exonérations de cotisations donnant lieu à compensation par l'Etat a diminué (- 6,7 %) en raison d'un changement, fin 2005, dans leur mode de financement : en 2005, seuls onze mois d'exonérations sont compensés par l'Etat sous forme d'une dotation budgétaire, le dernier mois l'étant via l'affectation de recettes fiscales à la sécurité sociale (pour un montant de 1,8 milliard d'euros). En additionnant les dotations budgétaires et les recettes fiscales, le montant des exonérations compensées à la sécurité sociale augmente de 0,5 milliard d'euros en 2005.

Cette opération explique pour partie que le poste des impôts et taxes affectés au régime général (hors CSG) ait plus que doublé en 2005 (passant de 3,1 milliards d'euros en 2004 à 7,1 milliards d'euros en 2005). En outre, des recettes fiscales supplémentaires proviennent de la nouvelle contribution additionnelle à la CSSS (0,8 milliard d'euros en 2005) et de l'augmentation de la part des recettes tabacs affectées à la CNAM.

La CSG a progressé de 8,6 % en 2005 (+ 3,0 % en 2004) sous l'effet à la fois de l'élargissement de son assiette sur les revenus salariaux et de chômage (baisse de 5 % à 3 % de l'abattement pour frais professionnels ou recherche d'emploi) et de la hausse de son taux sur les autres assiettes : revenus de remplacement, du capital et des jeux.

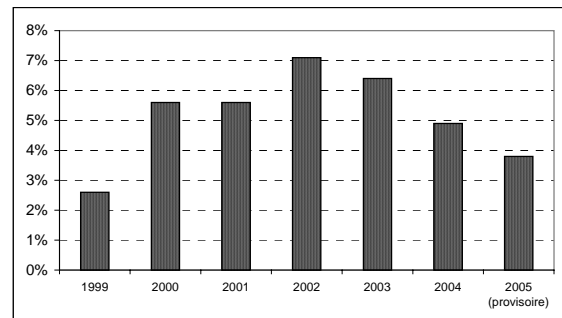
Enfin, les transferts ont été très dynamiques, particulièrement ceux destinés à la CNAV, en raison, d'une part, du versement, à partir de 2005, d'une partie de la soulte IEG (287 M€ en 2005) et, d'autre part, de la hausse des transferts dus par le FSV (+ 730 M€ entre 2004 et 2005).

Le déficit de la CNAM atteint 8,0 milliards d'euros en 2005, en réduction sensible par rapport à 2004 (- 11,6 milliards d'euros).

Cette amélioration du solde d'environ 3,6 milliards s'explique par un ralentissement de la croissance des charges en 2005 (+ 3,1 % contre + 5,2 % en 2004) et une augmentation plus rapide des produits (+ 6,4 % contre + 5,2 % en 2004).

L'évolution des charges de la CNAM a bénéficié du ralentissement de la croissance des dépenses de prestations dans le champ de l'ONDAM. Sur l'ensemble des régimes, la progression devrait s'établir à 3,8 % selon des données provisoires, contre 6,4 % en 2003 et 4,9 % en 2004. Ce ralentissement est plus particulièrement marqué sur les dépenses de soins de ville, grâce notamment au recul des dépenses d'indemnités journalières et à l'impact de mesures d'économies (forfait de un euro, médicaments génériques...).

Croissance des dépenses maladie (tous régimes) dans le champ de l'ONDAM entre 1999 et 2005



Par ailleurs, les frais financiers à la charge de la CNAM ont été réduits d'environ 400 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004 grâce notamment aux reprises de dettes opérées par la CADES fin 2004.

Les prestations légales « invalidité » ont en revanche connu une progression dynamique de près de 8 % (+ 300 millions d'euros).

L'assurance maladie bénéficie, entre 2004 et 2005, d'une forte croissance de ses recettes de CSG (+ 3,9 milliards) et de droits tabacs (+ 1,5 milliard), dynamisées par les mesures de la réforme de l'assurance maladie, qui a en outre instauré une nouvelle contribution additionnelle à la CSSS (+ 0,8 milliard).

La branche accidents du travail – maladies professionnelles voit son déficit augmenter en 2005 : - 438 M€(- 186 M€en 2004).

Ce sont principalement les dotations aux fonds amiante (FIVA, FCAATA), en augmentation de 200 M€ par rapport à 2004 (représentant 2,1 points de croissance des dépenses de la branche), qui expliquent cette dégradation.

Les dépenses de prestations de la branche ont connu par ailleurs une progression modérée (+ 2,1 %, y compris dotations et reprises sur provisions).

Le solde de la branche famille s'est dégradé, passant de - 357 M€ en 2004 à - 1 314 M€ en 2005, sous l'effet du dynamisme de ses prestations.

Tout comme en 2004, deux catégories de prestations continuent de progresser de manière particulièrement rapide en 2005 :

- les prestations à destination de la petite enfance, en croissance de 9,8 % (+ 850 M€), dynamisées notamment par la forte progression des aides à la garde d'enfant via le recours à une assistante maternelle ou une garde à domicile (+ 510 M€) ;
- les prestations d'action sociale en augmentation de 15,4 % (+ 450 M€) ;

Par ailleurs, les dépenses d'aide au logement à la charge de la branche enregistrent une hausse de 3,6 % (+ 240 M€) en raison d'une modification de la clé de financement de l'aide personnelle au logement (APL) ayant mécaniquement accru les charges de la CNAF de 270 M€ (diminuant d'autant la participation de l'Etat). Sans cette modification, les

dépenses d'aides au logement auraient été en très légère diminution entre 2004 et 2005.

La CNAV enregistre en 2005 son premier déficit depuis 1998 : - 1 876 M€

Les charges de la branche ont crû de 7,5 % entre 2004 et 2005, contre un taux de croissance des produits de 4,7 %.

La mesure de retraite anticipée, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2004, poursuit sa montée en charge en 2005 (+ 1,3 milliard d'euros de charges), contribuant à l'accélération des dépenses de prestations : + 6,1 % au titre des pensions de droit direct. Ce taux d'évolution ne tient pas compte des pensions versées aux agents des IEG dans le cadre de leur adossement au régime général, pour un montant de 1,4 milliard d'euros.

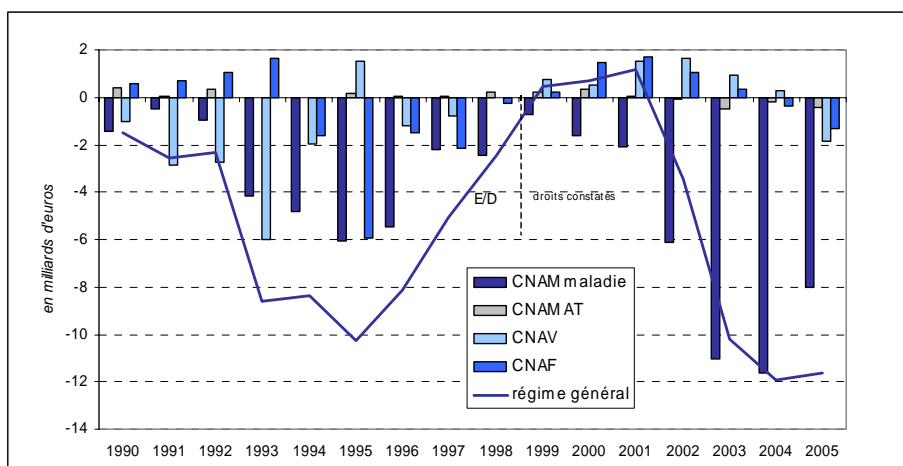
Les pensions de réversion ont été également dynamiques en 2005, croissant de 4,7 % par rapport à 2004 (+ 340 M€).

Les produits de la branche retraite ont été soutenus, outre l'accélération de la masse salariale du secteur privé, par :

- les cotisations des agents des IEG et le versement d'une partie de la soulte liée à l'adossement de ce régime au régime général (1,1 milliard d'euros au total) ;
- les cotisations retraite des chômeurs prises en charge par le FSV (+ 470 M€ entre 2004 et 2005).

Le solde du FSV s'établit en 2005 à - 2,0 milliards d'euros contre - 0,6 milliard d'euros en 2004. Le principal facteur d'explication de cette dégradation est la forte baisse de CSSS affectée au fonds : 200 M€ en 2005 contre 1,3 milliard en 2004.

Historique des soldes du régime général entre 1990 et 2005, par branche (en euros courants)



Comparaison avec la prévision de septembre 2005

Le résultat 2005 du régime général, à - 11,6 milliards d'euros, est très légèrement moins dégradé que la prévision présentée lors de la Commission des comptes de septembre 2005 (- 11,9 milliards d'euros). Ce solde, très proche de la prévision, résulte toutefois d'évolutions plus fortes qu'anticipé, aussi bien pour les produits que pour les charges.

Ainsi les produits de cotisations (y compris les exonérations) et de CSG ont été dans l'ensemble plus élevés d'environ 525 M€ par rapport à la prévision de la CCSS :

- la croissance de la masse salariale du secteur privé sur le champ du régime général a atteint 3,4 % en 2005 soit 0,2 point de mieux que la prévision, majorant les produits de l'ordre de 300 M€;
- les cotisations et contributions des particuliers employeurs ont été supérieures de 100 M€ à la prévision.

La CNAM a bénéficié en outre de deux recettes exceptionnellement élevées :

- les droits tabac, en raison d'une modification du calendrier de versement à l'ACOSS conduisant à comptabiliser en 2005 l'équivalent d'un peu moins de 14 mois de produits (+320 M€ par rapport à la prévision) ;
- les remboursements de prestations des régimes maladie étrangers, intégrant une régularisation forfaitaire portant sur deux exercices (+170 M€).

S'agissant des charges, les principaux écarts à la prévision de la CCSS sont les suivants :

- +350 M€ sur les prestations légales maladie et maternité (y compris dotations aux provisions) compte tenu d'une légère sous-évaluation du poids du régime général dans les dépenses ONDAM tous régimes ;
- +240 M€ sur les pensions de droits propres à la charge de la CNAV notamment du fait du décalage moindre que prévu de l'âge moyen de départ à la retraite ;
- +240 M€ sur l'action sociale de la CNAF en raison de l'accroissement du coût des contrats passés avec les collectivités locales au titre de l'accueil des jeunes enfants.

En milliards d'euros

	prévision sept. 2005	2005	Ecart
CNAM maladie			
Charges	135,4	135,7	0,3
Produits	127,1	127,7	0,6
Solde	-8,3	-8,0	0,3
CNAM-AT			
Charges	9,8	9,8	0,0
Produits	9,3	9,3	0,1
Solde	-0,5	-0,4	0,1
CNAV			
Charges	80,8	81,4	0,6
Produits	78,8	79,5	0,7
Solde	-2,0	-1,9	0,1
CNAF			
Charges	51,4	52,1	0,7
Produits	50,3	50,7	0,4
Solde	-1,1	-1,3	-0,2
Régime général			
Charges	277,4	279,0	1,6
Produits	265,6	267,3	1,8
Solde	-11,9	-11,6	0,2